

## **COMMISSION MIXTE (FFVB - LNV) DES CENTRES DE FORMATION DES CLUBS PROFESSIONNELS (REUNION DU 30/09/04)**

**Présents :** MM. MEYER, NAYROLE, COGNE, PERIOU, ROUGEYRON, GRIGUER, BEUCHET et Mlle ABERGEL.

**Ordre du jour :**

- ☞ Droits et Obligations des CFC
- ☞ Prêt de joueurs
- ☞ Questions diverses

---

### **1 – Droits et Obligations des CFC**

Un document (annexe1) est transmis par M. NAYROLE et Mlle ABERGEL rappelant l'ensemble des droits et obligations administratives et sportives des CFCP.

A la lecture de ce document, les membres de la commission ont souligné l'intérêt de ce document qui permet de clarifier la réglementation des CFCP.

Suite à quelques observations, le document joint a été validé par la commission.

### **2 – Prêt de joueur**

Le prêt de joueur a été admis cette saison en championnat professionnel. Toutefois la FFVB n'a pas autorisé que des joueurs prêtés puissent évoluer en championnat fédéral. Par conséquent, il est possible de prêter des joueurs CFC, mais ces derniers ne peuvent évoluer qu'avec l'équipe de PRO AM, PRO BM ou PRO AF.

### **3 – Questions diverses**

M. NAYROLE informe les membres de la commission qu'un courrier a été envoyé par le DTN aux clubs ayant des CFC les informant qu'une évaluation de leur CFCP serait faite d'ici la fin de l'année 2004 par un cadre technique d'état. Par ailleurs, le livret de formation du joueur a été joint à ce courrier.

M. NAYROLE a précisé qu'un courrier sera prochainement envoyé aux clubs ne remplissant les obligations requises concernant la qualification des entraîneurs de CFCP.